

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-356
Référence Nomenclature n°3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction du Pôle Technique, patrimoine, aménagement et développement territorial

Service en charge : Urbanisme, économie de proximité

OBJET : Acquisition d'un bâtiment industriel et terrain situés au Garay Pointu 9003 Le Pinay à Firminy, et cadastrés Section BH Numéro 113

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment en son article L2241-1 ;

Vu l'avis des Domaines n°2022-42095-58668 en date du 23 janvier 2023,

Considérant que la Société dénommée IMMATECC, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est à SAINT JUST MALMONT (Haute-Loire), Lieudit Lerbret, est propriétaire d'un bâtiment industriel et terrain situés Le Pinay à Firminy, et figurant au cadastre, rénové, de ladite Commune sous les références suivantes :

Section	Numéro	Liendit	Contenance
BH	113	Le Garay Pointu	00ha 53a 70ca
BH	127	Le Plat du Pinay	00ha 02a 13ca

Soit une contenance totale de 00ha 55a 83ca

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers sont constitués comme ci-avant rapporté :

- d'un bâtiment industriel comprenant une partie à usage de bureaux composée d'une entrée, de deux dégagements, de huit bureaux, d'un local d'archive, d'un réfectoire, d'un vestiaire, de deux wc, d'un atelier, d'un local technique, d'un dépôt, et d'une mezzanine au premier étage, datant de 2013 et d'une surface totale d'environ 835,00 m²,
- sur terrain clos, d'une surface de 4.800,00 m², composé :
 - o d'une aire de stationnement goudronnée de 12 places plus 1 place dite PMR (Personnes à Mobilité Réduite) marquées au sol et environ autant de places non délimitées avec aire de retournement poids-lourds,
 - o d'une partie à usage de prairie, constructible, d'une surface d'environ 1.500,00 m².



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-356
Référence Nomenclature n°3.1

Considérant le projet de construction de Cité des Aînés sur le tènement immobilier composant l'actuel Centre Technique Municipal de la Ville de Firminy,

Considérant la nécessité qui en découle de relocaliser ledit Centre Technique Municipal,

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers ci-avant détaillés permettraient d'accueillir ledit Centre Technique Municipal,

Considérant qu'au regard de la configuration matérielle des lieux, de l'année de construction (pour mémoire 2013), lesdits biens et droits immobiliers présentent tous les avantages requis quant à accueillir le Centre Technique Municipal, que les conditions de travail des agents seraient nettement améliorées par rapport à l'actuel Centre Technique Municipal, datant alors des années cinquante,

Considérant que ledit bâtiment du fait qu'il est équipé de panneaux photovoltaïques s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable,

Considérant également que cette dotation induit à ce jour un revenu annuel d'environ 12.000,00 €,

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers sont situés en Zone AUFB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant les échanges et les négociations alors intervenus avec la Société venderesse, et l'accord de cette dernière quant à la vente desdits biens et droits immobiliers au prix de 1.350.000,00 €, sous condition de laisser leur jouissance à la Société dénommée ATECC-SERVICES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, dont le siège social est à FIRMINY (Loire), Le Pinay, alors locataire de ladite Société venderesse, et ce à titre gratuit et jusqu'au 1er mars 2024,

Considérant que les frais d'acquisition à considérer sont à la charge de la Ville,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mutation foncière ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées, savoir notamment au prix de 1.350.000,00 €.
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-356
Référence Nomenclature n°3.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
26 Voix Pour,
7 Contre (Listes Ensemble Pour Firminy et l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** la mutation foncière ci-avant explicitée et aux conditions ci-avant détaillées, savoir notamment au prix de 1.350.000,00 €.
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Ville.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

Daniel LOMBARDIN

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ...10/12/23...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





Le Maire,

Julien LUYA



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-356
Référence Nomenclature n°3.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

**Acquisition d'un bâtiment industriel et terrain situés au Garay Pointu
9003 Le Pinay à Firminy, et cadastrés Section BH Numéro 113**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Ariette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLoux Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33